



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 25 mai 2021 à 18 h 06 en visioconférence

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Les personnes présentes participent à cette séance en visioconférence dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.

2021-05-137 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-138 2. ORGANIGRAMME - SERVICES TECHNIQUES - MISE À JOUR (01-2420)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme du Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE REMPLACER l'organigramme du Services techniques par l'organigramme daté du mois de mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-139 3. APPEL D'OFFRES 2021-01-PUB - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR - REJET DES SOUMISSIONS (01-7520)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2021-01-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la construction d'un complexe aquatique extérieur;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 avril dernier et l'analyse de leur conformité;

CONSIDÉRANT que le prix des soumissions s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation des coûts préparée par le consortium des firmes Patriarche

architecture inc., EMS Ingénierie et FNX Innov et que le montant prévu au budget;

CONSIDÉRANT l'article 4.6 du devis qui stipule que la Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE rejeter toutes les soumissions reçues pour la construction d'un complexe aquatique extérieur et, par conséquent, d'annuler l'appel d'offres numéro 2021-01-PUB.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-140 4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - CHRISTIAN BOLDUC - CONTREMAÎTRE VOIRIE ET IMMEUBLES - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître voirie et immeubles est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER la nomination de monsieur Christian Bolduc au poste de contremaître voirie et immeubles en date du 14 juin 2021.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer au nom de la Ville le contrat à intervenir avec monsieur Bolduc pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-141 5. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - TOMAS OOSTERBAAN - CONTREMAÎTRE RÉSEAUX - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-140 par laquelle le poste de contremaître réseaux sera vacant à compter du 14 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER la nomination de monsieur Tomas Oosterbaan au poste de contremaître réseaux avec le statut de cadre à l'essai en date du 14 juin 2021.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer au nom de la Ville le contrat à intervenir avec monsieur Oosterbaan pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-142 6. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - SOFIA FUGA - INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-01-007 créant le poste d'inspecteur en environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Sofia Fuga au poste d'inspectrice en environnement, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville présentement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit fixée au 7 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-143 7. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 413 - AUTORISATION DE SIGNATURE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT le grief numéro 2019-05 déposé par le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN concernant l'employé numéro 413;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le Syndicat et la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de régler le grief sans admission et de régler à l'amiable tous les litiges les opposant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la directrice générale à signer au nom de la Ville la transaction, reçu et quittance à intervenir entre le Syndicat, l'employé numéro 413 et la Ville.

QUE cette entente soit soumise par la suite au Tribunal administratif du travail - Division des relations du travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-144 8. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 448 - AUTORISATION DE SIGNATURE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la plainte déposée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail par l'employé numéro 448, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (RLRQ, c. A-3.001);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, l'employé et la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de régler le dossier sans admission et de régler à l'amiable tous les litiges les opposant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la directrice générale à signer au nom de la Ville la transaction, reçu et quittance à intervenir entre le Syndicat, l'employé numéro 448 et la Ville, dans le cadre du dossier numéro VAL-21-044.

QUE cette entente soit soumise par la suite au Tribunal administratif du travail - Division des relations du travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

2021-05-145 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 18 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 8 JUIN 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE